

N° 23/113



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE PLAISANCE DU TOUCH
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Le 12 décembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pigeonnier de Campagne, sous la Présidence de M. Philippe GUYOT.

Etaient présents :

FONTEBASSO Christian, MOLINIER Chantal, BASA-ROLLAND Sandrine, BARBIER Pascal, BELISE Marie Kathy, BELMONTE Eline, COHEN Pascale, LAMIA Alicia, FABRY Florence, FISCHER Chantal, GUYOT Philippe, MONTANT Floriane, MORIN Pierrick, PELLEGRINO Joseph, POCHEZ Marjorie, QUEVAL Florence, ROMEO François, SOULIMANI Soufian, THIELE Alexandre, TORIBIO Simone, VANDYCK Johan, BERGER Jean-Philippe

Etaient représentés :

BEHM Jean-François a donné pouvoir à QUEVAL Florence
BILOTTE Mathieu a donné pouvoir à COHEN Pascale
CARLESSO Danièle a donné pouvoir à GUYOT Philippe
DRUOT Véronique a donné pouvoir à BERGER Jean-Philippe
ESCALIER Pierre a donné pouvoir à BELISE Marie Kathy
LEFOUL Géraldine a donné pouvoir à BELMONTE Eline
PEREIRA Filipe a donné pouvoir à MORIN Pierrick

Etaient absents :

CHOUARI Mehdi, LACOMBE Bernard, MARTIN Yannick, PERREU Anita

Secrétaire de séance : Mme Marjorie POCHEZ,

Convocation du : **mardi 05 décembre 2023**

Nombre de membres en exercice : **33**

Membres présents : **22**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2024 dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire en date du 14 novembre 2023,
Vu l'avis de la Commission Administration Générale réunie le 29 Novembre 2023,

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif pour 2024 qui est ainsi arrêté :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	: 24 928 000,00 €	Recettes	: 8 322 051,00 €
Dépenses	: 24 928 000,00 €	Dépenses	: 8 322 051,00 €

VOTE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pour 21	Pour 21	Pour 21	Pour 21
Contre 8	Contre 8	Contre 8	Contre 8
Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0	Abstention 0

Adopté à la majorité absolue



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance

Mme Marjorie POCHEZ,

Le Maire

Philippe GUYOT



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024



Sommaire

PREAMBULE 3

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023 4

1. Les Dépenses de fonctionnement 5

2. Les Recettes de fonctionnement 10

LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 202314

1. Les Dépenses d'investissement 15

2. Les Recettes d'investissement 17

Conclusion :.....17



PREAMBULE

La commune de Plaisance du Touch vote son budget primitif avant le vote du compte administratif et ne peut donc inscrire les excédents cumulés des années précédentes puisqu'ils n'auront pas été validés par le vote du compte administratif. Ils seront réintégrés en cours d'année par le vote du budget supplémentaire.

Les recettes inscrites au budget primitif sont donc les seules recettes prévisionnelles de l'année 2024.

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

A compter du 1^{er} janvier 2024 la nomenclature utilisée devient la M57

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 15 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

- de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement dont les premières actions ont débuté en 2021

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de gestion courante ainsi que le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 928 000 euros.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	
	TOTAL		TOTAL
011 charges générales	7 991 000,00	70 produits services	2 236 900,00
012 charges personnel	13 600 000,00	73 produits fiscaux	16 343 100,00
65 autres charges gestion	1 618 000,00	74 dotations	5 915 000,00
014 atténuation produits		75 autres produits	210 000,00
	23 209 000,00	013 atténuation de charges	177 000,00
66 charges financières	261 000,00		24 882 000,00
67 charges spécifiques	10 000,00	76 produits financiers	
68 Provisions	20 000,00	78 reprise provision	20 000,00
		77 produits spécifiques	20 000,00
	291 000,00		40 000,00
Réel	23 500 000,00	Réel	24 922 000,00
023 virement	162 000,00		
042-675			
042-6761			
042-6812	66 000,00	042-791	
042 amortissements	1 200 000,00	042 amortissement subv	6 000,00
Ordre	1 428 000,00	Ordre	6 000,00
DF exercice	24 928 000,00	RF exercice	24 928 000,00
		002 excédent reporté de N-1	
TOTAL	24 928 000,00	TOTAL	24 928 000,00



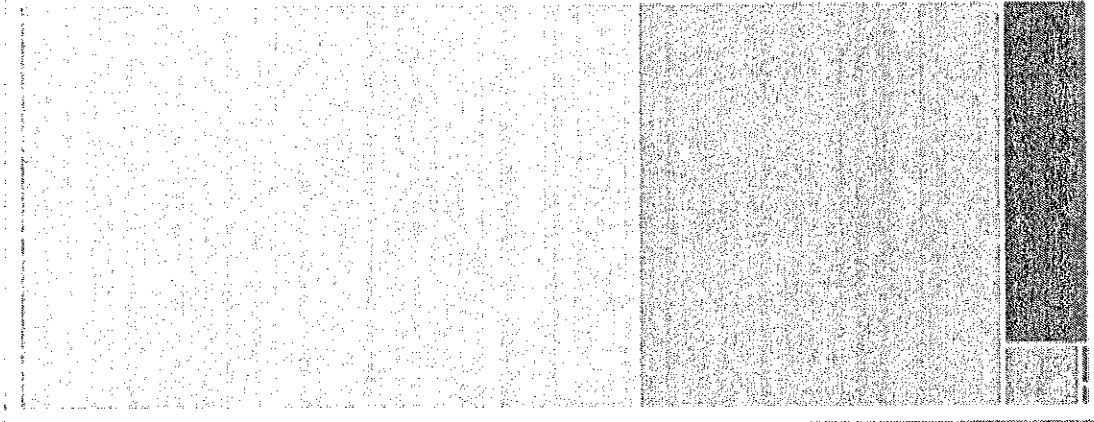
1. Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2024 s'élèvent à 24 928 000 euros dont 23 500 000 euros de dépenses réelles et 1 428 000 euros de dépenses d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	
	TOTAL
011 charges générales	7 991 000,00
012 charges personnel	13 600 000,00
65 autres charges gestion	1 618 000,00
014 atténuation produits	
	23 209 000,00
66 charges financières	261 000,00
67 charges spécifiques	10 000,00
68 Provisions	20 000,00
	291 000,00
Réel	23 500 000,00
023 virement	162 000,00
042-675	
042-6761	
042-6812	66 000,00
	1 200 000,00
042 amortissements	1 200 000,00
Ordre	1 428 000,00
DF exercice	24 928 000,00
TOTAL	24 928 000,00

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- 011 charges générales 34%
- 012 charges personnel 57,87%
- 65 autres charges gestion 6,89%
- 66 charges financières 1,11%
- 67 charges spécifiques 0,04%
- 68 Provisions 0,09%



Chapitre 011- les charges à caractère général :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
011	Charges à Caractère général	7 991 000,00	8 274 000,00	-283 000,00	- 3,42%

Pour rappel le budget total 2023 comprenant le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire s'élevait à la somme de 8 374 000 euros

Les dépenses à caractère général 2024 sont estimées à 7 991 000 euros, soit une diminution de 4,57% (-383 000 euros) par rapport au budget total 2023 et une diminution de 3,42% par rapport au budget primitif 2023.

- **Les charges à caractère général (011) :** En 2024, les charges à caractère général s'élèvent à 7 991 000 €,
 - **Principales dépenses**
 - * les dépenses de fluides (électricité, gaz, eau) pour un montant de 1 142 000 €
 - * les dépenses liées aux contrats de prestation de service (contrat accueil périscolaire, contrat crèches, contrat de prévention, contrat de restauration, etc...) pour un montant de 3,7 millions €
 - * les autres dépenses à hauteur de 3,159 millions € se ventilent entre :
 - L'entretien du patrimoine bâti communal, des espaces verts, des espaces publics, de la flotte de véhicules pour près de 832 000 €
 - les dépenses liées à la culture et aux animations urbaines pour 333 800 €
 - les dépenses scolaires, jeunesse et petite enfance pour 295 000 €
 - les autres dépenses à hauteur de 1,7 millions € sont consacrées aux dépenses de fonctionnement de la collectivité



Chapitre 012- les charges de personnel :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
012	Frais Personnel	13 600 000,00	12 800 000,00	800 000,00	6,25%

Pour rappel le budget total 2023 comprenant le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire s'élevait à la somme de 12 850 000 euros.

Les dépenses de personnel 2024 sont estimées à 13 600 000 euros, soit une augmentation de 5,83% (+ 750 000 euros) par rapport au budget total 2023 et de 6,25% par rapport au budget primitif 2023.

- **Les évolutions des dépenses de personnel en 2024**

Ces dépenses intègrent l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires ; et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale, aux évolutions structurelles de la collectivité et à sa politique sociale. La commune cherchant à trouver un point d'équilibre entre d'une part le nécessaire pilotage de la masse salariale et d'autre part le maintien de bonnes conditions de vie au travail des agents et l'exigence d'un service public de qualité.

- *Les éléments exogènes et leur impact sur les dépenses de personnels en 2024*

En 2024, le budget communal assumera en année pleine les augmentations du SMIC qui ont eu lieu en 2023 (+2,2% en mai 2023). Par ailleurs, la commune assumera en année pleine l'ensemble des mesures pour le pouvoir d'achat mises en place par le gouvernement dont notamment l'augmentation du point d'indice décidée à compter du 1^{er} juillet 2023 ainsi que la refonte des entrées de grille indiciaire (Indice Minimal de Traitement) afin de les porter au-dessus du SMIC. Le coût total de la mesure est estimé à 190 000 euros pour la commune en année pleine. Par ailleurs, la revalorisation de l'ensemble des grilles par l'ajout de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 impactera le budget communal à hauteur de 144 000 euros.

Ces évolutions réglementaires s'ajoutent aux effets du glissement vieillesse technicité (GVT) et des hausses de cotisations qui sont absorbées chaque année par le budget communal.

Il est à noter que l'Etat a supprimé les mesures spécifiques liées au COVID dans la fonction publique et que celles-ci cessent donc d'impacter le budget communal même si beaucoup d'agents auparavant bénéficiaire de ces mesures ont basculé vers des arrêts maladies. Comme pour les autorisations spéciales d'absences pour les personnes fragiles, la rémunération ainsi que le remplacement des agents en arrêt maladie sont assurés par la commune sans compensation financière.

La commune anticipe également des revalorisations salariales réglementaires avec notamment les augmentations du SMIC.

- *Les éléments endogènes et leur impact sur les dépenses de personnel en 2024*

La commune poursuivra en 2024 sa politique de lutte contre la précarité dans l'emploi public avec notamment une nouvelle session de titularisation parmi les effectifs contractuels.

En revanche, la commune maintient une politique de recrutement au plus juste tout en donnant aux services les moyens humains de maintenir un service public de qualité. La commune prévoit donc de renforcer ses effectifs avec le recrutement d'un-e ludothécaire, d'un-e magasinier et d'un agent d'accueil à mi-temps au service population.

Chapitre 65- les charges de gestion courante :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
65	Autres Charges de gestion courante	1 618 000,00	1 828 000,00	-210 000,00	-11,48%

Pour rappel le budget total 2023 comprenant le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire s'élevait à la somme de 1 810 200 euros.

Les charges de gestion courante 2024 sont estimées à 1 618 000 euros, soit une diminution de 10,61% (-192 200 euros) par rapport au budget total 2023 et de 11,48 % par rapport au budget primitif 2023.

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre les versements aux organismes extérieurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale...), les subventions aux associations les licences informatiques ou encore les indemnités des élus.

Ce poste de dépenses est en diminution par rapport à l'enveloppe des crédits ouverts en 2023 essentiellement du fait de la disparition de la participation versée au SITPRT qui sera dissout en 2024.

La subvention d'équilibre versée au CCAS sera maintenue au niveau de 2023 soit 425 500 euros.

En ce qui concerne les subventions attribuées par la commune aux associations, l'enveloppe répartie sera maintenue à 200 000 euros puisqu'elle intègre dorénavant la subvention versée à l'association des employés municipaux.

Chapitre 66 -- les charges financières :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
66	Charges Financières	261 000,00	220 000,00	41 000,00	18,64%

Pour rappel le budget total 2023 comprenant le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire s'élevait à la somme de 220 100 euros.

Les charges financières 2024 sont estimées à 261 000 euros, soit une augmentation de 18,64% (+41 000 euros) par rapport au budget total 2023 et au budget primitif 2023.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le nouvel emprunt de 2 500 000 € contracté fin 2023.

Chapitre 67 – les charges spécifiques M57 (charges exceptionnelles en M14):

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
67	Charges Spécifiques	10 000,00	25 000,00	-15 000,00	-60,00%

La M57 prévoit la suppression des charges exceptionnelles qui deviennent des charges spécifiques. Seuls y sont comptabilisés les titres annulés sur exercices antérieurs, les valeurs comptables des immobilisations cédées et les neutralisations et différences sur réalisations.

Les charges spécifiques sont estimées pour 2024 à 10 000 euros.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
68	Dotations aux provisions	20 000,00	0,00	20 000,00	100,00%

Il s'agit d'une provision pour les créances douteuses supérieures à 2 ans

Les dépenses d'ordre :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
042	Opérations d'ordre (cessions, amortissements ...)	1 266 000,00	1 357 000,00	-91 000,00	-6,70%
023	Virement à la section d'investissement	162 000,00	159 791,00	2 209,00	1,38%

- **Chapitre 042** : Il est prévu 1 266 000 € d'opérations d'ordre dont 1 200 000 € d'amortissement et 66 000 € d'opération d'étalement de charges. Les amortissements permettent le renouvellement des matériels. Ce sont des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement qui ne donnent pas lieu à décaissement.
- **Chapitre 023** : Le virement à la section d'investissement est de l'autofinancement destiné à rembourser le capital de la dette et à financer les opérations d'équipement mais ne donne pas lieu à une réalisation.



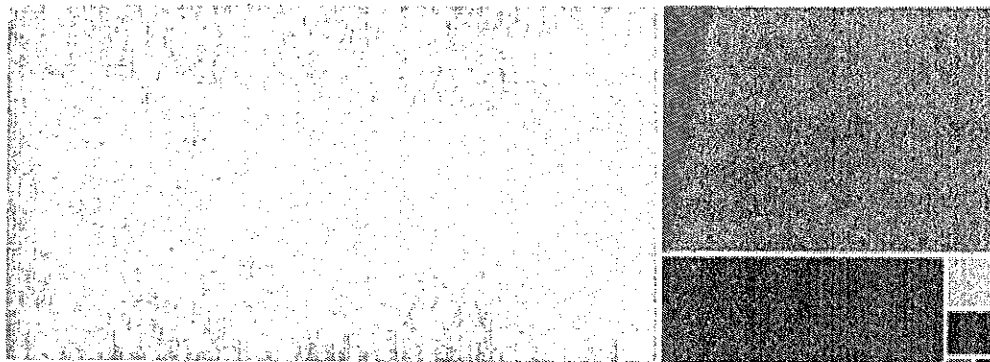
2. Les Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2024 s'élèvent à 24 928 000 euros dont 24 922 000 euros de recettes réelles et 6 000 euros de recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	
	TOTAL
70 produits services	2 236 900,00
73 produits fiscaux	16 343 100,00
74 dotations	5 915 000,00
75 autres produits	210 000,00
013 atténuation de charges	177 000,00
	24 882 000,00
76 produits financiers	
78 reprise provision	20 000,00
77 produits spécifiques	20 000,00
	40 000,00
Réel	24 922 000,00
042-791	
042 amortissement subv	6 000,00
Ordre	6 000,00
RF exercice	24 928 000,00
002 excédent reporté de N-1	
TOTAL	24 928 000,00

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- 70 produits services 8,98%
- 73 produits fiscaux 65,56%
- 74 dotations 23,73%
- 75 autres produits 0,84%
- 013 atténuation de charges 0,71%
- 77 produits spécifiques 0,08%
- 78 reprise sur provision 0,08%



Chapitre 013 – les atténuations de charges :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
013	Atténuation des charges	177 000,00	145 000,00	32 000,00	22,07%

Les recettes de remboursement d'indemnités journalières sont estimées à 177 000 euros.

Chapitre 70 – les produits des services :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
70	Produits Gestion courantes	2 236 900,00	2 193 000,00	43 900,00	2,00%

Les produits des services et du domaine (cantines, redevances d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières, redevances culturelles, sportives et de loisirs, ...) sont estimés prudemment à 2 236 900 euros.

Chapitre 73 – Les impôts et taxes :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
73	Impôts et Taxes	16 343 100,00	15 761 000,00	585 100,00	3,70%

Les produits fiscaux sont estimés à 16 343 100 € dont :

- 2 499 500 € d'Attribution de compensation
- 51 000 € de Taxes sur les pylônes électriques
- 900 000 € de Taxes additionnelles sur les droits de mutation
- 66 000 € de Taxes sur la publicité extérieure
- 33 000 € de droits de place
- 12 793 600 € de produit fiscal

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
74	Dotations, Subventions et participations	5 915 000,00	5 732 000,00	183 000,00	3,19%

Les recettes de ce chapitre sont attendues à hauteur de 5 915 000 € dont :

- 3 836 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement dont 2 395 000 euros de dotation forfaitaire, 760 000 € de dotation de solidarité urbaine et 681 000 € de dotation nationale de péréquation.
- 578 750 € de compensations fiscales
- 198 430 € de participations de l'Etat dont le fonds friche
- 26 620 € de subventions du département
- 1 236 000 € de participations de la CAF
- 39 200 € d'autres subventions

Chapitre 75 – Autres produits de gestion :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
75	Autres Produits de Gestion	210 000,00	210 000,00	0,00	0,00%

Il s'agit du produit de revenus des immeubles pour la commune dont le montant est estimé à 210 000 €

Chapitre 77 - Produits spécifiques M57 (produits exceptionnels en M14) :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
77	Produits spécifiques	20 000,00	10 000,00	10 000,00	100,00%

La M57 prévoit la suppression des produits exceptionnels qui deviennent des produits spécifiques. Seuls y sont comptabilisés les mandats annulés sur exercices antérieurs, les produits de cessions d'immobilisations, les neutralisations et différences sur réalisations et les quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat

Il est prévu des recettes spécifiques à hauteur de 20 000 euros en 2024.

Chapitre 78 – Reprise sur provisions

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
78	Reprise sur provision	20 000,00	0,00	20 000,00	100,00%

Il s'agit des reprises des provisions pour créances douteuses passées en chapitre 68 et qui n'ont plus lieu d'être.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 042 :

Comptes		BUDGET PRIMITIF	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2024	2023	2024/2023	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000,00	612 791,00	-606 791,00	-99%

Il est prévu 6 000 euros d'opérations d'ordre d'amortissement de subvention.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024

La section d'investissement du Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8 322 051 euros.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024		RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	
	TOTAL		TOTAL
10 dotations, fonds divers	6 000,00	10 fonds divers sauf 1068	1 050 000,00
16 capital des emprunts	1 200 000,00	1346 participations aménageurs 2764	
Dépenses Equipement courant	1 812 700,00	20/21/23	
Projets spécifiques	420 000,00	13 subventions	162 399,00
PPI	4 577 351,00	16 emprunts nouveaux	5 361 652,00
4581 opération sous mandat		024 Produits de cessions	20 000,00
Réel	8 016 051,00	4582 opérations mandat	
		Réel	6 594 051,00
040-4818	0,00	021 virement	162 000,00
040-2111		040-192	
041-2313-2315	300 000,00	040-4818	66 000,00
040-10259 opérations patrimoniales		041-238-2031	300 000,00
040 amortissement subv	6 000,00	041 opérations patrimoniales	
Ordre	306 000,00	040 amortissements	1 200 000,00
DI exercice	8 322 051,00	Ordre	1 728 000,00
001 déficit reporté N-1		RI exercice	8 322 051,00
		1068 affectation	
TOTAL	8 322 051,00	001 excédent reporté de N-1	
		TOTAL	8 322 051,00



1. Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2024 à 6 451 077 euros auxquelles il faut ajouter la participation aux équipements publics de la ZAC pour 358 974€ enregistrés au chapitre 27. Les dépenses d'équipement comprennent les dépenses d'équipement courant des services pour 1 812 700 euros, les dépenses liées à des projets spécifiques pour 420 000 euros et les dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement inscrites pour 4 577 351 euros.

En 2024, la commune poursuivra la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement dont les premières actions ont débuté en 2021. Il est ainsi prévu la poursuite de la création du complexe éducatif sur le site de la Sabla pour un montant de 1 741 000 euros.

Il est prévu de démarrer les premiers travaux d'aménagement des accès à la zone de la Sabla pour un montant inscrit de 650 000 €. Ainsi que la 1^{ère} tranche de participation aux équipements de la Sabla pour 358 974 €.

L'année 2024 verra aussi se terminer les travaux d'extension de l'école Daudet. Ainsi 20 000 euros destinés à l'aménagement du sol qui accueillera le modulaire seront inscrits au budget 2024

La rénovation énergétique des bâtiments sera poursuivie pour 300 000 euros.

L'année 2024 verra la réalisation du Skate Park pour un montant de 300 000 €, et la 2eme tranche de rénovation des services techniques à hauteur de 480 000 €

Une somme est aussi prévue pour des petits travaux sur le réseau des eaux pluviales à hauteur de 131 000 euros
La rénovation de l'éclairage urbain dont les travaux sont réalisés par le SDEHG s'élèvera à 143 297 euros.

La rénovation de la piste d'athlétisme se terminera avec un budget inscrit en 2024 de 86 080 €

L'accessibilité des bâtiments communaux se poursuivra avec un budget de 57 000 € et la Médiathèque se dotera de nouveaux équipements de réalité virtuelle pour 60 000 €.

Un effort particulier sera également réalisé dans le cadre d'une enveloppe de 420 000 euros dédiée aux projets spécifiques qui concernera l'achat d'une balayeuse pour 200 000 €, un début de mise en place de gestion de l'eau pour 100 000 €, une réorganisation de l'accueil à hauteur de 50 000 €, la mise en place d'un projet à la ludothèque pour 20 000 € et enfin des études pour pistes cyclables à hauteur de 50 000 €.

Il est aussi à noter que l'enveloppe des investissements courants de la collectivité s'élèvera à 1 812 700 euros

DEPENSES D'EQUIPEMENT COURANT DES SERVICES : 1 812 700 euros

Patrimoine bâti	600 000,00
Garage	50 000,00
Magasin	1 000,00
Domaine public/voirie et espaces verts	290 000,00
Sports	30 000,00
Festivités	23 000,00
Service foncier	300 000,00
Finances	100 000,00
Affaires juridiques	2 500,00
Informatique	150 000,00
Ressources humaines	15 000,00
Enfance scolaire	57 000,00
Prévention jeunesse	1 500,00
Petite enfance	15 700,00
Entretien et appui aux services	69 000,00
Culture, vie associative, école des arts	20 000,00
Médiathèque	3 000,00
Etat civil Elections	13 500,00



Emploi Formation	1 500,00
Police	60 000,00
Communication	10 000,00

PROJETS SPECIFIQUES : 420 000 euros

Balayeuse de voirie	200 000,00
Réorganisation d'aménagement de l'accueil de la Mairie	50 000,00
Fonds de jeux et mobilier ludothèque	20 000,00
Mise en œuvre du schéma directeur cyclable	25 000,00
Etude faisabilité piste cyclable rue des mésanges	25 000,00
Gestion de l'eau	100 000,00

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT : 4 577 351 euros

Complexe éducatif (acquisition foncière, études et travaux)	1 741 000,00
Médiathèque réalité virtuelle	60 000,00
Extension Ecole Daudet	20 000,00
Rénovation du réseau des eaux pluviales	131 000,00
Accessibilité des bâtiments communaux	57 000,00
Rénovation de l'éclairage urbain (SDEHG)	143 297,00
Rénovation des locaux des services techniques	480 000,00
Rénovation énergétique des bâtiments communaux	300 000,00
Skate Park	300 000,00
Rénovation piste athlétisme	86 080,00
Budget participatif	25 000,00
Acquisitions opportunités foncières	150 000,00
Aménagement des zones humides	75 000,00
Aménagement des accès de la ZAC Sabla	650 000,00
Participation équipements publics ZAC	358 974,00

Le reversement des taxes d'aménagement

Il est prévu le reversement des taxes d'aménagement à hauteur de 6 000,00 euros

Le remboursement en capital de la dette

L'inscription budgétaire pour le remboursement en capital de la dette s'élève cette année à 1 200 000 euros.

Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 306 000 euros et comprennent 300 000 euros pour les opérations patrimoniales (chapitre 041) dont les opérations d'ordre liées aux remboursements des avances et 6 000 euros d'amortissement de subvention

2. Les Recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement sera quant à lui assuré par les recettes du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 450 000 euros et les taxes d'urbanisme pour 600 000 euros, par l'encaissement d'une subvention du conseil départemental pour l'agrandissement du cimetière à hauteur de 162 399 € ainsi que par des produits de cession à hauteur de 20 000,00 euros pour diverses ventes de matériel immobilisés.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit à hauteur de 5 361 652,00 euros. Cet emprunt sera minoré par de l'autofinancement lors de la reprise des excédents au moment du vote du budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif du budget 2023.

En ce qui concerne les recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement, elles sont estimées à 1 789 000,00 euros et comprennent 300 000 € d'opérations patrimoniales (chapitre 041), 66 000 € pour les opérations d'ordre liées aux opérations avec l'ARAC et 1 200 000 € pour les amortissements

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	
	TOTAL
10 fonds divers sauf 1068	1 050 000,00
1346 participations aménageurs 2764 20/21/23	
13 subventions	162 399,00
16 emprunts nouveaux	5 361 652,00
024 Produits de cessions	20 000,00
4582 opérations mandat	
Réel	6 594 051,00
021 virement	162 000,00
040-192	
040-4818	66 000,00
041-238-2031	300 000,00
041 opérations patrimoniales	
040 amortissements	1 200 000,00
Ordre	1 728 000,00
RI exercice	8 322 051,00
1068 affectation	
001 excédent reporté de N-1	
TOTAL	8 322 051,00



Conclusion :

En conclusion, dans un contexte économique national et international très incertain et difficile qui impacte fortement l'ensemble de nos concitoyens ainsi que les comptes communaux, la Ville de Plaisance du Touch a fait le choix de maintenir l'offre de services publics au bénéfice de tous les plaisançois et notamment des plus modestes.

Elle a souhaité, continuer à proposer sur son territoire des activités et des équipements, à déployer des politiques publiques qui participent à créer du lien social, du vivre ensemble, de la solidarité intergénérationnelle mais aussi à inscrire pleinement ses actions dans la lutte contre le dérèglement climatique et la transition écologique afin d'assurer aux générations futures un développement durable et maîtrisé.

C'est pour cela que la ville de Plaisance du Touch réaffirme également son choix de maintenir son effort d'investissement autour de deux axes forts que sont la jeunesse et la transition écologique.